



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 juin 2025
Français
Original : anglais

Bureau intégré des Nations Unies en Haïti

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2743 \(2024\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a décidé de proroger jusqu'au 15 juillet 2025 le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) défini dans la résolution [2476 \(2019\)](#) portant création du Bureau. Le rapport porte sur la période allant du 15 avril au 20 juin 2025 et donne des informations actualisées sur l'exécution du mandat du Bureau.

II. Politique et bonne gouvernance

Évolution de la situation politique

2. Malgré les difficultés persistantes et la violence incessante des gangs, les efforts déployés par Haïti pour faire avancer le processus politique ont permis de réaliser quelques progrès, notamment en ce qui concerne le contrôle de constitutionnalité et la préparation des élections. Néanmoins, les divergences entre les acteurs politiques et ceux de la société civile ont mis en évidence les préoccupations relatives à la tenue d'un référendum constitutionnel et d'élections d'ici février 2026. Le Premier Ministre, Alix Fils-Aimé, a appelé les parties prenantes à créer un climat de sécurité et de confiance propice à la tenue d'un référendum constitutionnel et d'élections libres et ouvertes à toutes et à tous. Le BINUH a constamment souligné l'importance de la cohésion nationale, d'une coopération constructive entre les autorités nationales et d'un dialogue soutenu entre les Haïtiens pour rétablir la sécurité, faire avancer le processus politique et mettre en œuvre les engagements pris le 11 mars 2024 à Kingston.

3. À la veille d'une manifestation initialement prévue le 16 avril, qui a finalement été annulée, le Conseil présidentiel de transition a publié une déclaration dans laquelle il mettait en garde contre la menace que représentent les gangs et réaffirmait que la sécurité était une priorité absolue. La Communauté des Caraïbes, la France, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique ont ensuite fait des déclarations réitérant leur soutien aux dispositions transitoires et soulignant la nécessité urgente de rétablir la sécurité et la gouvernance démocratique, tout en condamnant les tentatives visant à déstabiliser la transition.



4. À ses réunions des 14 et 30 avril, le Conseil des ministres, sous la direction du Président de transition Fritz Jean, a approuvé un budget révisé pour faire face à la crise, allouant des fonds supplémentaires aux forces de sécurité et à l'amélioration de la sécurité aux frontières, aux initiatives de développement et aux programmes sociaux. Le Conseil des ministres a également approuvé la création de l'Agence nationale de sécurité en remplacement de l'Agence nationale de renseignement, qui avait été mise en place en 2021 mais n'était jamais devenue opérationnelle.

5. Dans une déclaration publiée le 4 mai, le Conseil présidentiel de transition a estimé que le fait que les États-Unis aient désigné plusieurs gangs haïtiens comme organisations terroristes étrangères constituait un grand pas en avant, et a exprimé sa volonté de coopérer avec tous les pays désireux de contribuer à la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Dans une déclaration commune, les membres de la Coalition du 21 décembre et le parti politique Les Engagés pour le développement ont qualifié cette désignation d'étape importante et appelé la communauté internationale à continuer de soutenir la Mission multinationale d'appui à la sécurité et à renforcer la Police nationale d'Haïti et les Forces armées d'Haïti. Plusieurs organisations de la société civile, dont le Réseau national de défense des droits humains et le Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme, ainsi que des experts nationaux et certains groupes de la diaspora, ont largement appuyé cette désignation, en exprimant l'espérance d'un soutien international accru dans la lutte contre les gangs.

6. Diverses parties prenantes, dont les nouvelles coalitions issues de groupes politiques, de la société civile et de la diaspora, ont dit que des accords de gouvernance alternatifs devaient être conclus. Le 14 mai, le parti Les Engagés pour le Développement a demandé au Groupe de personnalités éminentes de la Communauté des Caraïbes de réorienter la transition politique. Le 18 mai, le Groupe de contact international pour Haïti a adopté une résolution dans laquelle il demandait le rétablissement rapide de l'ordre constitutionnel par la nomination d'un juge de la Cour de cassation pour diriger la transition, la mise en place d'un cabinet ministériel réduit dirigé par un Premier Ministre et la création d'une commission de contrôle. Le 20 mai, une coalition de groupes issus du monde politique et de la société civile a proposé un autre modèle de gouvernance comprenant un juge de la Cour de cassation comme Président de transition et un Premier Ministre désigné à l'issue de vastes consultations nationales.

7. Le 22 mai, une délégation haïtienne dirigée par Smith Augustin, l'un des membres du Conseil présidentiel de transition, a participé à un symposium organisé par l'Organisation des États américains sur le thème « Trouver des solutions urgentes à la crise sécuritaire en Haïti ». Les participants ont demandé un soutien régional et international coordonné et renforcé, y compris une assistance accrue à la Police nationale, aux Forces armées d'Haïti et à la Mission multinationale d'appui à la sécurité.

8. Le 16 avril, en application de sa stratégie politique, le BINUH a aidé la société civile à organiser une réunion au Cap-Haïtien (département du Nord) qui a rassemblé plus de 30 jeunes et femmes pour discuter des priorités de la transition, notamment la sécurité, la reprise économique, les réformes et les élections. Le 3 mai, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti a rencontré des organisations de jeunes pour plaider en faveur de la participation des jeunes à la réforme de la gouvernance. Les 20 et 21 juin, le BINUH a facilité l'organisation du Forum national des organisations de la société civile afin d'encourager un dialogue multipartite sur la transition et d'élargir la participation des femmes et des jeunes. Cette manifestation a permis de recueillir de nouvelles propositions formulées par 100 participants (dont 35 femmes), afin d'accélérer les efforts menés au niveau national en vue de restaurer les institutions démocratiques.

Préparatifs électoraux

9. Le Conseil électoral provisoire a continué de préparer les élections avec l'appui du BINUH et d'autres partenaires des Nations Unies, afin d'achever le processus de révision constitutionnelle et de tenir les élections dans les délais fixés par l'accord d'avril 2024, qui prévoit l'investiture d'un Président élu d'ici le 7 février 2026.

10. Une cellule de sécurisation des élections nouvellement créée a tenu sa première réunion mensuelle le 14 avril ; elle réunissait des membres du Conseil électoral provisoire, des Forces armées d'Haïti, de la Police nationale d'Haïti, de la Mission multinationale d'appui à la sécurité et du BINUH, ainsi que le Ministre de la justice et le Ministre de la défense.

11. Le 23 avril, le Conseil électoral provisoire et le Ministère de la planification et de la coopération externe ont adopté un document-cadre décrivant le soutien électoral apporté par les Nations Unies. Dirigé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en partenariat avec le BINUH, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le projet prévoit un soutien au processus de révision constitutionnelle, aux opérations électorales et aux activités de prévention des conflits, ainsi que le renforcement institutionnel du Conseil électoral provisoire. Le BINUH assure la coordination régulière de l'appui électoral apporté par les Nations Unies grâce à une équipe spéciale électorale, qui réunit les agences, fonds et programmes des Nations Unies participant à l'assistance électorale, comme l'a recommandé la mission d'évaluation des besoins électoraux en décembre 2024.

12. Le 2 mai, le Conseil électoral provisoire a présenté au Gouvernement un projet de décret révisé pour le référendum, qui prévoit un mécanisme simplifié de résolution des litiges électoraux et instaure une période de 90 jours entre la publication officielle de la Constitution révisée et la tenue du référendum.

13. Lors d'une visite aux Cayes (département du Sud) le 7 mai, le Premier Ministre a réaffirmé la détermination du Gouvernement à faire progresser le référendum et le processus électoral dans son ensemble. Il a annoncé la mise à disposition de 65 millions de dollars (8,5 milliards de gourdes) pour les opérations électorales, et de 5,7 millions de dollars (750 millions de gourdes) pour les partis politiques, ainsi qu'un financement accru pour les forces de sécurité. Entre le 20 mai et le 20 juin, 350 membres du Conseil électoral provisoire ont été déployés dans tous les départements du pays avec le soutien des Nations Unies pour évaluer les centres de vote. De plus, le Conseil électoral provisoire a reçu du matériel supplémentaire par l'intermédiaire du PNUD, ce qui lui permettra d'améliorer les vérifications d'identité pendant le référendum et de faciliter le vote des personnes déplacées à l'intérieur du pays.

14. Le Comité de pilotage de la Conférence nationale chargée du processus de révision constitutionnelle a soumis le projet de texte constitutionnel révisé au Gouvernement le 21 mai, marquant ainsi une étape importante de ce processus. Le projet, qui fera l'objet de nouvelles consultations intrahaïtiennes, préserve les principales dispositions de la Constitution de 1987 en matière de droits humains et augmente le quota de femmes exerçant des fonctions publiques, qui passe de 30 à 40 %. Dans un contexte d'appels à la réforme de la structure du pouvoir législatif, le texte conserve un parlement bicaméral mais réduit le nombre de sénateurs, et propose d'apporter des changements importants au système politique en synchronisant les mandats de tous les élus, y compris au niveau local, et de définir l'autorité du Président élu comme étant le chef de l'État et du Gouvernement. Le document a suscité des réactions mitigées de la part des parties prenantes haïtiennes ainsi que des questions sur la faisabilité de la tenue d'un référendum dans le contexte sécuritaire actuel.

III. Sécurité, état de droit et droits humains

Violence armée

15. Dans le cadre de leur expansion territoriale, les bandes armées se sont emparées de lieux stratégiques dans les départements de l'Ouest, du Centre et de l'Artibonite, propageant la violence et commettant de graves atteintes aux droits humains de la population. Toutes les voies d'accès à la capitale sont désormais sous le contrôle des gangs. Ceux-ci ont resserré leur emprise sur les quartiers de la capitale encore sous le contrôle de l'État, ce qui a entraîné des retombées négatives sur l'accès aux services essentiels, restreint la liberté de circulation, provoqué des déplacements massifs et gravement perturbé l'activité économique. La capacité accrue des gangs basés à Port-au-Prince de lancer des attaques dans les départements du Centre et de l'Artibonite et le long des principaux axes de circulation dans le département du Sud-Est (en particulier près de la ville frontalière de Seguin), associée à la présence croissante de groupes d'autodéfense dans les départements où la présence policière est limitée, pourrait entraîner un affaiblissement notable de l'autorité de l'État. Par ailleurs, les membres de gangs tués lors d'opérations de police sont rapidement remplacés par de nouveaux membres, plus jeunes.

16. Entre janvier et mai 2025, le BINUH a enregistré 4 026 victimes d'homicides volontaires, dont 376 femmes, 68 garçons et 21 filles, soit une hausse de 24 % par rapport à la même période en 2024. Au cours du trimestre allant du 1^{er} mars au 31 mai, le BINUH a enregistré 2 364 victimes d'homicides volontaires, dont 226 femmes, 30 garçons et 9 filles, soit une baisse de 11 % par rapport aux 2 660 victimes recensées au cours de la période allant de décembre 2024 à février 2025. On a dénombré 327 enlèvements contre rançon (dont 113 femmes, 14 garçons et 8 filles), contre 404 au cours du trimestre précédent. Dans un contexte de frustration croissante de la population face à la capacité de protection limitée de l'État, les groupes dits d'autodéfense et de vigilance gagnent en popularité. Au cours de la période considérée, ces groupes et des particuliers agissant de leur propre chef ont lynché au moins 100 hommes et une femme soupçonnés d'association ou de collaboration avec des gangs. Ces groupes constituent souvent les derniers mécanismes de sécurité dans de nombreuses régions, mais ils portent atteinte aux droits humains fondamentaux, notamment le droit à la vie et le droit à un procès équitable, tout en alimentant la violence, qui prend la forme d'attaques de représailles menées par les gangs. L'augmentation apparente du soutien aux groupes d'autodéfense a également permis de mettre en avant certaines personnalités, comme le chef du groupe d'autodéfense de Canapé-Vert (commune de Port-au-Prince), qui a lancé le mouvement « Bwa Kale » en avril 2023 et rassemble de plus en plus de partisans pour défier les autorités lors de manifestations dans la capitale ; l'une d'entre elles, organisée le 19 mars, a réuni des milliers de personnes. Une autre était prévue le 16 avril mais elle a finalement été annulée.

17. Les gangs basés à Port-au-Prince ont poursuivi leurs attaques violentes dans le département du Centre et contrôlent désormais partiellement les villes de Mirebalais et Saut-d'Eau, où des axes routiers importants relient la capitale aux régions du nord du pays et à la République dominicaine. Par ailleurs, la présence des gangs limite la mobilité des déportés haïtiens en provenance de la République dominicaine au point de passage frontalier d'une troisième ville, Belladère. Du 31 mars au 10 avril, la Police nationale d'Haïti a signalé l'assassinat de 75 personnes, dont 15 résidents et 60 membres de gangs, parmi lesquels 5 ont été lynchés par la population, tandis que 20 autres, dont 2 policiers, ont été blessées. Le 8 juin, des gangs ont mis le feu au marché public central, un élément essentiel de l'infrastructure locale. Face à la dégradation des conditions de sécurité, des habitants de Mirebalais se sont introduits dans la centrale hydroélectrique de Péligré et ont saboté des équipements, ce qui a nui

à l'alimentation en électricité de Port-au-Prince. Des pylônes de câbles à haute tension ont également été détruits, ce qui a considérablement limité les capacités d'approvisionnement en électricité d'Électricité d'Haïti. Les habitants ont demandé au Gouvernement de prendre des mesures contre les gangs qui contrôlent la région.

18. De même, le 30 avril, à Petite-Rivière (département de l'Artibonite), près de la cité de la Crête, une attaque de gangs a entraîné l'assassinat de 57 membres de la population, dont 7 garçons. Au cours de cette même attaque, le gang a enlevé au moins 4 personnes, dont 2 garçons, incendié environ 80 maisons et provoqué le déplacement forcé de plus de 16 000 personnes selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

19. Dans le département de l'Ouest, les conditions de sécurité dans la commune de Kenscoff sont restées volatiles, les gangs ayant mené des attaques dans le village de Furcy. En avril, des affrontements avec des gangs ont entraîné le meurtre d'un policier et de deux soldats. Cinq policiers et trois soldats ont également été blessés, et un véhicule blindé de la police a été détruit. Le 9 mai, des membres de gangs ont saccagé le poste de police avant d'être repoussés par la police. La violence des gangs s'est aussi étendue au quartier de Pacot, au sud de Port-au-Prince, entraînant la destruction complète de zones résidentielles entières. Les communes de Croix-des-Bouquets et de Carrefour sont restées sous le contrôle des gangs, tandis que la violence des gangs s'est étendue à Delmas.

20. Face à l'aggravation de la violence des gangs, le Gouvernement a mis en œuvre une série de mesures de sûreté, dont la reconduction de l'état d'urgence à l'échelle nationale du 8 avril au 31 juillet 2025. Le 3 avril, le Conseil présidentiel de transition a adopté une résolution par laquelle il autorisait la Brigade de surveillance des aires protégées à prendre part à la lutte contre les gangs, malgré des relations tendues avec la Police nationale d'Haïti. Une unité de police spéciale, créée par le Premier Ministre, a continué de participer aux opérations antigang en utilisant des drones explosifs. Entre mars et mai, ces opérations ont entraîné la mort d'au moins 262 membres de gangs tandis que 229 autres ont été blessés ainsi que 2 membres de la population.

Faits nouveaux liés à la police

21. Malgré les initiatives visant à remanier la direction de la police et à développer des capacités spécialisées, les opérations antigang menées par la Police nationale d'Haïti ont continué de donner des résultats mitigés en raison des contraintes relatives aux ressources, de l'absence d'une stratégie de sécurité nationale d'ensemble et des difficultés importantes liées à la réorganisation de la structure de commandement visant à soutenir les opérations rapides basées sur le renseignement.

22. Si l'on exclut les recrues de la trente-quatrième classe, pour lesquelles les formalités d'entrée en fonctions ne sont pas terminées, les effectifs de la police s'élèvent à 12 788 policiers, dont 1 563 femmes. De janvier à mai, la police a perdu 64 agents, dont 21 ont été tués. En raison de difficultés opérationnelles, l'examen écrit de la trente-cinquième promotion de cadets a été reporté. Sur les 413 installations de police que compte le pays, 78 ne sont toujours pas opérationnelles. Outre l'attaque du poste de police de Furcy le 9 mai (voir par. 19), un deuxième poste de police situé dans le département de la Grande-Anse a été pris d'assaut par une foule à la suite d'allégations d'emploi de la force excessif par la police. En mai, l'Organisation des États américains a achevé la rénovation du poste de police de Canapé-Vert à Port-au-Prince.

23. Le 29 mars, le nouveau Directeur central de la police administrative a été nommé, et des commissaires de police récemment diplômés, qui apporteront un regard neuf à la structure de commandement, ont été déployés dans différents

départements. La Police nationale d'Haïti a aussi renforcé les départements du Centre et de l'Artibonite en y déployant du personnel spécialisé.

24. En avril et mai, les conseillers pour les questions de police du BINUH et les partenaires bilatéraux ont organisé une série de réunions techniques et de visites sur le terrain afin de mettre en place des capacités de reconnaissance et d'intervention plus efficaces, capables de répondre rapidement aux menaces émergentes. Les besoins du garage de la Police nationale d'Haïti et la fourniture en urgence de pièces de rechange et d'équipements ont été évalués pour aider à maintenir le parc de véhicules de la Police. Au 31 mai, la Police nationale possédait 116 véhicules blindés, dont 20 n'étaient pas opérationnels et 20 autres avaient été brûlés par les gangs.

25. Le 27 mai, le Centre de commandement, de contrôle, de communication et de renseignement financé à l'aide d'un partenaire bilatéral et du panier de fonds de la police a été livré. Ce centre, qui bénéficie du soutien du BINUH et de ses partenaires, s'attaque directement aux faiblesses précédemment mises au jour dans les opérations policières conjointes, telles que les problèmes liés à l'inefficacité de la chaîne de commandement et les difficultés de coordination entre les unités d'intervention de la police.

26. En mars, le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a organisé la première formation « visite, arraignment, perquisition et saisie » en Haïti à l'intention de 16 garde-côtes haïtiens. En avril, l'ONUDC a organisé deux cours d'entretien de bateaux à l'intention de 18 mécaniciens de la garde côtière et un atelier sur les instructions permanentes visant à évaluer les cadres juridiques, les besoins opérationnels et la répartition des tâches entre les agents spécialisés de la police et des douanes. Le 28 avril, un cours de cinq semaines sur la navigation, les procédures d'urgence et la sécurité maritime axé sur les embarcations légères a débuté à l'intention 13 garde-côtes.

27. Au cours de la période à l'examen, au moins 874 cas d'atteintes présumées aux droits humains impliquant des membres des forces de l'ordre ont été signalés dans le cadre d'opérations antigang. Il s'agit d'exécutions sommaires et de faits lors desquels les mesures de précaution prises pour protéger les civils se sont avérées insuffisantes. Le BINUH et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) ont partagé avec l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti des informations détaillées sur 89 cas vérifiés d'exécutions extrajudiciaires et de tentatives d'exécutions extrajudiciaires ayant fait 165 morts (soit 140 hommes, 12 femmes et 13 enfants) et 37 blessés, via un mécanisme de partage d'informations prévu à cet effet. Sur les 89 cas répertoriés, 67 ont eu lieu en 2024 et 22 en 2025.

28. Dans le cadre de son mandat visant à faire en sorte que toutes les entités des Nations Unies actives en Haïti respectent pleinement la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, le BINUH et le HCDH ont aidé l'OIM et le PNUD à achever leurs estimations des risques d'ensemble, et ont aussi partagé des informations avec l'ONUDC en lien avec des atteintes aux droits humains présumées commises par la police des frontières haïtienne. Afin de promouvoir davantage le respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains, le BINUH et le HCDH ont rédigé des lettres d'engagement personnalisées pour chaque entité des Nations Unies apportant un appui à la Police nationale d'Haïti.

Justice, impunité et corruption

29. Le 31 mars, le Conseil présidentiel de transition a inauguré les nouveaux locaux du tribunal de première instance de Port-au-Prince à Delmas 75, après de nombreux déménagements ces dernières années en raison de l'insécurité persistante. Le 24 avril,

avec l'appui du BINUH et du PNUD, le Ministère de la justice et de la sécurité publique a livré du matériel pour soutenir la relance des activités de la Cour. Le Bureau du Procureur des Cayes et le Tribunal de première instance de Port-au-Prince ont reçu du matériel du BINUH et du HCDH pour les aider à meubler leurs locaux.

30. Le 16 avril, les autorités nationales ont publié un décret établissant des unités judiciaires spécialisées chargées d'enquêter, de poursuivre et de juger les crimes financiers complexes et les crimes de masse, y compris les cas de violence sexuelle. Le BINUH, le HCDH et l'ONUDC ont facilité la mise en place de ces unités spécialisées et contribuent à leur mise en œuvre, grâce à une formation spécialisée, des équipements et une assistance logistique. Le 24 juin, le BINUH a soutenu une formation dispensée par le barreau de Port-au-Prince à 150 avocats afin qu'ils puissent collaborer efficacement avec les services spécialisés.

31. Dans une note publique publiée le 28 avril, le Conseil présidentiel de transition a rappelé aux institutions judiciaires leur obligation de traiter les dossiers des personnes faisant l'objet de sanctions internationales et demandé au Premier Ministre de mobiliser les institutions judiciaires concernées. Le 12 mai, le Ministre de la justice et de la sécurité publique a ordonné des mesures de précaution, telles que le gel des avoirs et des enquêtes financières. Le Procureur général a ensuite indiqué que des poursuites judiciaires seraient engagées, a annoncé le gel des comptes bancaires des personnes sanctionnées par l'Organisation des Nations Unies et a demandé à d'autres pays de communiquer des dossiers de personnes faisant l'objet de sanctions pour avoir soutenu des gangs.

32. En avril et mai, l'Unité de lutte contre la corruption a soumis au Procureur général de Port-au-Prince des rapports montrant que d'anciens hauts fonctionnaires avaient participé à des systèmes de corruption à grande échelle, dont un rapport daté du 9 mai recommandant des poursuites à l'encontre d'un ancien chef du Bureau du Protecteur du citoyen et de la citoyenne.

33. Le 11 avril, le BINUH a soutenu un forum virtuel organisé par le Regroupement national des étudiants haïtiens, qui a réuni 60 participants pour explorer le rôle des jeunes dans la lutte contre la corruption. Le 26 avril, le BINUH a appuyé un atelier organisé par l'organisation de femmes haïtiennes Negès Mawon à Port-au-Prince, qui a réuni 125 participants pour promouvoir des approches tenant compte des questions de genre dans les réponses judiciaires. Les conclusions de l'atelier serviront de base aux activités de plaidoyer actuellement menées et à l'appui technique apporté aux autorités nationales dans le renforcement des mécanismes de justice tenant compte des questions de genre, qui vise à contribuer à l'élimination de la violence à l'égard des femmes et à faire progresser l'inclusion des femmes dans les processus de justice.

34. Entre mars et mai, le BINUH et le HCDH ont apporté leur soutien aux juridictions de Croix-des-Bouquets et des Cayes pour la tenue d'audiences criminelles sans l'assistance d'un jury afin de remédier à la détention provisoire prolongée. En conséquence, 132 personnes ont été poursuivies pour des infractions pénales graves, notamment des viols, des meurtres, des associations de malfaiteurs, ainsi que la détention illégale et le trafic d'armes à feu.

35. Dans le cadre du programme d'appui à la justice et à la lutte contre l'impunité mis en œuvre par le PNUD en coopération avec le BINUH, des sessions de formation à l'intention des greffiers des tribunaux de paix (21-25 avril) et des tribunaux de première instance (28 avril-2 mai) a réuni 48 participants (dont 17 femmes). Le BINUH et le PNUD ont également soutenu des associations de magistrats haïtiens en organisant des ateliers portant sur la lutte contre la corruption et sur l'indépendance de la magistrature les 25 avril et 28 mai, respectivement.

36. D'avril à juin, l'ONUDC a mené une série d'activités de renforcement des capacités afin d'améliorer les compétences de plus de 300 membres des forces de l'ordre, magistrats, avocats et fonctionnaires. En coopération avec le BINUH, l'ONUDC a également facilité la formation aux compétences numériques de 90 fonctionnaires. À l'occasion du Salon du droit du 9 mai, qui a attiré plus de 1 500 participants, la Représentante spéciale a réitéré la nécessité de renforcer la lutte contre la criminalité financière et le blanchiment d'argent en Haïti et souligné l'importance d'adopter des approches intégrées pour renforcer l'État de droit, tout en reconnaissant la mobilisation croissante du pays en faveur des réformes visant à lutter contre la corruption.

Services pénitentiaires

37. En avril, le départ d'un important prestataire de santé non gouvernemental, qui assurait auparavant 4 000 consultations médicales par mois environ dans les prisons haïtiennes, a créé un vide énorme dans les services médicaux des prisons. En réponse, le BINUH a mobilisé d'autres sources de financement et dialogué avec les ministères sur cette question. Une directive relative à la décentralisation de l'offre de produits alimentaires visant à améliorer les conditions désastreuses de détention, publiée le 24 mars par le Ministère de la justice et de la sécurité publique, n'a pas encore été appliquée. Au 4 juin, la population carcérale s'élevait à 7 154 détenus (dont 405 femmes, 237 garçons et 23 filles). Parmi eux, 5 854 étaient en détention provisoire (dont environ 82 % en détention préventive), et 1 300 avaient été condamnés, ce qui représente un taux d'occupation de 296 %, soit 0,34 m² environ par détenu(e).

38. Conçu à l'origine comme un centre de réadaptation pour mineurs, le Centre de rééducation des mineurs en conflit avec la loi accueillait 289 hommes, 154 femmes, 91 garçons et 17 filles au 11 juin, soit cinq fois la capacité prévue, ce qui rend impossible l'exécution de programmes de réadaptation efficaces. Le BINUH mène des activités de plaidoyer depuis le mois d'avril pour réduire la surpopulation du Centre. Il s'agit notamment d'organiser de futures audiences ponctuelles en coordination avec la Direction de l'administration pénitentiaire, le Ministère de la justice et de la sécurité publique et les autorités judiciaires compétentes. Le PNUD a achevé la construction de cinq nouvelles salles de classe au Centre en mai. La procédure de passation de marchés pour l'équipement de ces salles de classe et d'un atelier de couture visant à soutenir la réinsertion des mineurs et des femmes devrait être achevée en juin.

39. En mai, les cinq prisons des départements du sud d'Haïti ont été équipées de caméras destinées à enregistrer systématiquement les détenus lors de leur admission. Cette initiative est mise en œuvre avec le soutien matériel de BINUH et d'une organisation non gouvernementale, et des efforts sont en cours pour doter les autres prisons du pays de ces équipements. En parallèle, le BINUH collabore avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) afin de mettre en place un mécanisme systématique de détection objective et de réhabilitation des jeunes recrutés par les gangs.

Lutte contre la violence au sein de la collectivité

40. Le 2 mai, après que le Premier Ministre a autorisé l'augmentation du nombre de commissaires de sept à neuf, le Conseil présidentiel de transition a aboli la Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion, en invoquant le manque de confiance publique envers certains de ses membres. Le Conseil a annoncé son intention de mettre en place une nouvelle Commission qui bénéficierait d'une large légitimité et respecterait les priorités nationales.

41. Le 14 mai, le BINUH a facilité une session de travail de haut niveau du groupe de travail interministériel sur le désarmement, le démantèlement, la réinsertion et la réduction de la violence de proximité, qui a réuni 44 représentants des autorités nationales, de la société civile, du secteur privé, de la Police nationale d'Haïti, de la Mission multinationale d'appui à la sécurité et d'autres partenaires internationaux. Le BINUH a continué de conseiller ses homologues nationaux sur la gestion des armes et des munitions, en application de la Feuille de route des Caraïbes sur les armes à feu. En avril, le BINUH a soutenu la préparation de la deuxième autoévaluation réalisée par Haïti au titre de la Feuille de route. Le projet de loi révisé sur le contrôle des armes et des munitions, qui est harmonisé avec les normes régionales et internationales, est en cours d'examen par le Gouvernement. Le BINUH a facilité la participation d'une personne faisant partie du groupe de travail interministériel à une formation internationale sur la lutte contre la violence de proximité, organisée en Suisse en mai.

42. Le 13 mai, le projet « Renforcement de la cohésion sociale par la formation de médiatrices communautaires dirigées par des femmes pour la déflection des enfants des gangs et la prévention du recrutement » a été lancé à Port-au-Prince avec le soutien du BINUH, de l'OIM et de l'Université Quisqueya. Grâce à cette initiative, des femmes sont formées à la médiation, à la pédagogie de la paix et à la justice réparatrice, afin de prévenir le recrutement des jeunes dans les gangs et de soutenir la réintégration des enfants qui quittent les gangs. L'événement de lancement a mis en évidence un engagement collectif en faveur d'approches tenant compte des questions de genre, l'objectif étant de résoudre les problèmes de sécurité et de promouvoir la cohésion sociale, en soulignant le rôle crucial que joue le leadership des femmes dans l'augmentation de la résilience des populations et la promotion d'une paix durable en Haïti.

43. Les Nations Unies ont poursuivi les efforts déployés pour renforcer la coordination interinstitutionnelle et interagences en matière de maîtrise des armements. Le 3 juin, le BINUH a pris part à une réunion de coordination technique sur la gestion des armes et des munitions, à laquelle ont participé les autorités nationales, les entités des Nations Unies, l'Union européenne et la Mission multinationale d'appui à la sécurité, pour discuter des activités visant à renforcer les initiatives de désarmement et à consolider les capacités institutionnelles.

Institutions nationales des droits humains et organisations de la société civile

44. Le BINUH, le HCDH et l'ONUDC ont continué d'aider les institutions nationales à lutter contre la corruption. En avril, une formation à l'audit social a été organisée à l'intention de 34 participants (19 hommes et 15 femmes) issus d'institutions majeures, dont le Bureau du Protecteur du citoyen et de la citoyenne, dans huit départements. Depuis le mois de mai, ces acteurs formés ont élargi l'initiative en dispensant une formation à plus de 105 organisations, en partenariat avec des groupes nationaux de défense des droits humains, ce qui a renforcé la prise en main de ces activités par le pays et la durabilité. En conséquence, les acteurs ont acquis des compétences essentielles en matière de planification des audits, de recueil de données, d'analyse et de diffusion des résultats, ce qui a considérablement amélioré leur capacité de détecter et de signaler les irrégularités dans les projets et programmes publics. Six sessions de formation supplémentaires sont prévues jusqu'en juin afin de toucher un public plus large.

45. Le BINUH et le HCDH ont aussi formé 29 défenseurs des droits humains (19 hommes et 10 femmes) issus de 27 organisations, dont le Bureau du Protecteur du citoyen et de la citoyenne et des groupes de la société civile, à la surveillance, à la vérification et au signalement des violations. La formation a porté sur des questions

essentielles telles que la prévention et la réponse à la violence fondée sur le genre, la démocratie et la participation des citoyens, ainsi que la gestion des organisations.

46. Le BINUH et le HCDH ont continué de soutenir les organisations de la société civile haïtienne dans la gestion de l'initiative des clubs de paix et d'intégrité, créés dans 18 écoles de 13 communes, dont 2 à Port-au-Prince. Cette initiative a été lancée en novembre 2024 et se poursuivra jusqu'à la mi-2025 ; elle est mise en œuvre en partenariat avec deux groupes de la société civile, et plus de 300 élèves (153 garçons et 168 filles) ont ainsi été sensibilisés à l'éducation civique et aux valeurs citoyennes.

IV. Coordination avec la Mission multinationale d'appui à la sécurité

47. Le 11 avril, la police du BINUH, des partenaires extérieurs, la Police nationale d'Haïti et le personnel de la Mission multinationale d'appui à la sécurité ont pris part à un exercice de simulation d'une menace comportant un risque élevé, telle qu'une attaque complexe de gang, qui a permis de mettre en évidence des lacunes et des faiblesses potentielles en matière de planification et d'opérations. D'autres simulations et formations sont prévues. Les réunions bihebdomadaires entre la Police nationale d'Haïti et le personnel de la Mission multinationale d'appui à la sécurité visant à coordonner et à partager les informations afin d'améliorer les opérations conjointes se sont poursuivies, avec la participation du BINUH.

48. Le 13 mai, le personnel médical de la Mission multinationale d'appui à la sécurité a procédé à un exercice de simulation d'évacuation sanitaire, qui a coïncidé avec la signature d'un accord entre le Kenya et la République dominicaine formalisant les procédures d'évacuation sanitaire et de rapatriement des policiers kenyans.

49. Le HCDH a contribué de manière tangible au renforcement du respect des droits humains dans la Mission multinationale d'appui à la sécurité, grâce à une approche globale et multidimensionnelle. En collaboration avec le Bureau de la Coordonnatrice résidente, l'UNICEF, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), le Réseau de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et l'International NGO Safety Organisation, le HCDH a organisé cinq formations dispensées en cours de mission, auxquelles ont participé 123 personnes (112 hommes et 11 femmes). Ces sessions ont porté sur des sujets essentiels, notamment les normes internationales en matière de droits humains, l'emploi proportionnel de la force, la prévention de l'exploitation et des abus sexuels, la protection des groupes vulnérables (en particulier les femmes et les enfants), le traitement des enfants précédemment associés à des gangs et l'adhésion aux principes humanitaires dans des environnements opérationnels complexes.

50. Le HCDH a soutenu le lancement du Comité directeur de la Mission multinationale d'appui à la sécurité chargé du mécanisme de plainte et de signalement, qui offre aux populations un moyen structuré et confidentiel de signaler les violations des droits humains (y compris l'exploitation et les atteintes sexuelles) commises par le personnel de la Mission. Composé de 15 membres et présidé par le Commandant adjoint de la Mission, le Comité directeur réunit des représentants de la Mission, de la Police nationale d'Haïti, des entités des Nations Unies et des organisations de la société civile. En complément de cette initiative, le HCDH a facilité deux consultations menées avec des acteurs de la société civile afin d'élaborer un guide de protection décrivant les stratégies d'identification et d'atténuation des risques aux fins d'un dialogue sûr entre les populations et le personnel de la Mission.

51. Dans le cadre de son mandat de surveillance, le HCDH a suivi un certain nombre d'opérations conjointes menées par les forces de sécurité haïtiennes avec le soutien

de la Mission multinationale d'appui à la sécurité. Les conclusions ont été examinées avec les responsables de la Mission dans le cadre d'un mécanisme d'évaluation conjoint, afin que les informations opérationnelles ainsi recueillies contribuent à la planification future et que les garanties soient renforcées.

52. Le HCDH a également organisé la deuxième analyse du retour d'expérience conjointe afin d'évaluer les retombées des opérations menées par la Mission multinationale d'appui à la sécurité en matière de droits humains des populations. La session a débouché sur des recommandations visant à améliorer l'intégration des considérations relatives aux droits humains dans la planification et l'exécution des opérations. L'une des principales recommandations, approuvée à la fois par le HCDH et les responsables de la Mission, concernait la nécessité d'organiser des sessions ciblées de renforcement des capacités avec les commandants de la Police nationale d'Haïti afin d'améliorer le respect des normes internationales en matière de droits humains dans les activités quotidiennes de maintien de l'ordre.

V. Les femmes et la paix et la sécurité

53. La période à l'examen a été marquée par une augmentation des violences sexuelles commises par des gangs ; elles sont utilisées délibérément pour affirmer leur contrôle sur les populations, y compris à titre de représailles contre les personnes qui désobéissent aux ordres ou tentent de quitter le quartier, et se soldent souvent par le meurtre des victimes. Aux mois de mars et avril, dans le cadre des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information sur les violences sexuelles liées aux conflits, le BINUH a recensé 364 faits concernant 378 personnes rescapées (348 femmes, 2 garçons et 28 filles). Les deux principales atteintes étaient le viol collectif (76 %) et le viol (21 %).

54. De janvier à avril, les partenaires humanitaires ont signalé 2 697 cas de violence fondée sur le genre. Les viols représentent 52 % des faits, dont 45 % de viols collectifs. La violence sexuelle est souvent liée à des mécanismes d'adaptation néfastes, notamment les rapports sexuels monnayés, la violence entre partenaires intimes, les enlèvements et les pratiques traditionnelles néfastes. Malgré l'urgence des besoins, l'accès aux services essentiels de lutte contre la violence de genre reste extrêmement limité. Il est à noter que 27 % seulement des victimes ont pu recevoir des soins dans les 72 heures suivant le viol. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a continué de garantir l'accès aux services essentiels grâce au déploiement de cliniques mobiles, à la distribution de kits dignité, à la coordination des services de prévention et d'intervention, et à l'assistance à distance pour les personnes rescapées.

55. Le soutien du BINUH et du HCDH a permis de renforcer la capacité des forces de l'ordre d'enquêter sur les violences sexuelles, de recueillir des preuves et de fournir un soutien intégré aux personnes rescapées. En mai, un appui a été apporté aux formateurs de la Police nationale d'Haïti pour qu'ils organisent des sessions de formation sur les techniques d'enquête relatives aux violences sexuelles à l'intention de 62 enquêteurs, dont 37 femmes. Pour améliorer la coordination entre les prestataires de services et la police, le BINUH et le HCDH ont mis en place la première plateforme de coordination avec le poste de police de Pétion-Ville afin de favoriser la compréhension mutuelle, de répondre aux besoins des personnes rescapées et d'améliorer les dispositifs d'aiguillage. Le BINUH et le HCDH ont continué de conseiller la commission ministérielle chargée de superviser les affaires de violence sexuelle traitées par les magistrats dans l'ensemble du pays. Aux mois de mars et avril, dans 13 juridictions, 130 cas de violence sexuelle étaient en attente

d'enquête, 77 faisaient l'objet d'une enquête par des juges d'instruction et 7 affaires avaient été classées.

56. Le BINUH et le HCDH ont renforcé la protection des populations vulnérables en sensibilisant à la violence sexuelle et fondée sur le genre dans six camps de déplacés, en coordination avec les unités de Police communautaire éducative et les cellules de lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre des commissariats de police de la région métropolitaine de Port-au-Prince, afin de renforcer les activités de prévention et d'améliorer les mécanismes d'intervention.

57. Le BINUH et le HCDH ont élargi leurs activités de prévention au dialogue avec les chefs religieux. En mai et juin, un appui technique et financier a été apporté à la Société haïtienne d'histoire, de géographie et de géologie pour l'organisation d'ateliers visant à mobiliser les chefs vaudou dans les départements du Sud et de la Grande-Anse afin de les sensibiliser à la prévention des violences sexuelles et fondées sur le genre. Les ateliers, qui ont eu lieu du 19 au 28 avril et du 28 mai au 2 juin, ont touché 180 chefs vaudou, dont 105 femmes.

VI. Chômage, jeunesse et groupes vulnérables

Situation socioéconomique

58. Entre mars et mai 2025, l'économie d'Haïti a continué de se contracter, le Groupe de la Banque mondiale prévoyant une baisse de 2,2 % du produit intérieur brut pour l'année. Ce ralentissement est attribué à l'insécurité persistante qui entrave l'investissement privé et perturbe les chaînes d'approvisionnement, ainsi qu'à l'inflation élevée qui freine la consommation des ménages. L'Institut haïtien de statistique et d'informatique a fait état d'une hausse de 26,8 % en glissement annuel de l'indice des prix à la consommation au mois d'avril, imputable à l'augmentation des coûts de l'alimentation, du transport et de l'énergie, qui touche de manière disproportionnée les populations vulnérables. La gourde haïtienne est restée relativement stable par rapport au dollar américain, à 130,75 gourdes pour 1 dollar en moyenne au mois de mai. Cette stabilité est en partie due aux interventions de la Banque de la République d'Haïti sur le marché des changes. Au 26 mai, le prix de l'essence s'élevait à 1,12 dollar (147,94 gourdes) par litre. Bien qu'inférieur à la moyenne mondiale, ce prix reste élevé pour les consommateurs haïtiens dans un contexte de stagnation des revenus.

59. En mars, le Groupe de la Banque mondiale a approuvé un nouveau cadre de partenariat pays pour Haïti, qui prévoit l'allocation de 320 millions de dollars pour la période 2025-2029 afin de soutenir le redressement économique et social en se concentrant sur les zones où la pauvreté est élevée et où l'accès aux services de base est limité. En avril, le Gouvernement haïtien a adopté pour l'exercice 2024/25 un budget révisé prévoyant une augmentation des dépenses ordinaires de 5,2 % et une diminution des dépenses d'équipement de 6,2 %. Le budget révisé donne la priorité au renforcement de la sécurité et au soutien des populations vulnérables.

Protection sociale et sécurité alimentaire

60. Au cours de la période à l'examen, le HCDH, en tant que coresponsable du Groupe de la protection en Haïti, s'est associé à 34 organisations de mise en œuvre pour aider un total de 81 492 bénéficiaires (28 652 hommes et 52 840 femmes, dont 25 personnes handicapées) dans 9 des 10 départements. Parmi ces bénéficiaires, 4 312 étaient des personnes déplacées à l'intérieur du pays et 77 151 appartenaient à des communautés d'accueil. Le HCDH a aussi orienté 230 personnes concernées par les déplacements forcés (32 hommes, 60 femmes, 54 garçons et 84 filles) vers des

partenaires de la société civile, et vers l’OIM, le FNUAP et l’UNICEF, afin de leur permettre d’accéder à des services essentiels.

61. Haïti est confronté aux pires niveaux d’insécurité alimentaire depuis le tremblement de terre de 2010 : 5,71 millions de personnes (soit la moitié de la population) se trouvent actuellement en situation d’insécurité alimentaire aiguë (phase 3 ou supérieure du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire), dont 2,1 millions en situation d’urgence (phase 4 du Cadre intégré) et plus de 8 400 en situation de faim catastrophique (phase 5 ou famine du Cadre intégré) dans les sites d’accueil de personnes déplacées. En 2025, les interventions en matière de sécurité alimentaire représentent près de la moitié du budget total de l’aide humanitaire apportée au pays, ce qui souligne leur rôle essentiel dans l’atténuation de la crise générale. Le programme phare de repas scolaires du Programme alimentaire mondial (PAM) illustre la façon dont l’assistance alimentaire continue d’améliorer le bien-être des enfants et de leurs familles et aide à maintenir plus d’un demi-million d’enfants à l’école, ce qui consolide les résultats de l’apprentissage et vient en aide aux systèmes alimentaires locaux.

62. En mai, le BINUH et le HCDH ont formé 30 professionnels de santé (dont 21 femmes médecins, infirmières et archivistes) de Cité-Soleil, Croix-des-Bouquets, Kenscoff, Pétion-Ville et Tabarre. Les participants ont ainsi pu améliorer leur compréhension du droit à la santé et obtenir les compétences nécessaires pour consigner efficacement les atteintes et les abus liés à la violence des gangs.

Protection de l’enfance

63. Entre mars et mai, la situation en matière de protection de l’enfance en Haïti s’est fortement dégradée. Les gangs contrôlent aujourd’hui entre 75 et 85 % de Port-au-Prince, et les enfants, dès l’âge de 8 ans, constituent 30 à 50 % de leurs rangs. Le recrutement est motivé par la pauvreté, la faim et l’effondrement de l’éducation et des services sociaux. Les filles, en particulier, restent exposées à un risque accru de violence sexuelle. En réponse, l’UNICEF a démobilisé et réintégré plus de 140 enfants au titre d’un protocole conclu en 2024 avec le Gouvernement, mis en place des espaces d’apprentissage temporaires et apporté une aide alimentaire à plus de 27 800 enfants et 267 personnes ayant la charge d’enfants.

64. La violence a déplacé plus de 680 000 enfants, soit une augmentation de 25 % depuis décembre 2024. Seuls 55 % des établissements de santé de la capitale sont encore fonctionnels, ce qui limite encore l'accès des enfants aux services essentiels. En mai, plus de 1 600 écoles restaient fermées dans les départements de l’Ouest, de l’Artibonite et du Centre, contre 960 depuis le début de l’année, ce qui concerne 1,2 million d’élèves et d’enseignants.

VII. Services sociaux de base et résilience des ménages

Besoins humanitaires et accès aux services de base

65. Près de 1,3 million de personnes sont déplacées à l’intérieur du pays, soit une augmentation de 24 % par rapport à décembre 2024 selon la matrice de suivi des données de l’OIM (en juin). La plupart de ces personnes (77 %) sont hébergées dans d’autres départements, tandis que 23 % se trouvent dans la capitale. Les principaux facteurs contribuant à cette augmentation sont les attaques de gangs qui se sont étendues au département du Centre, la poursuite de la violence dans la capitale et l’intensification des attaques à Petite-Rivière-de-l’Artibonite. Le nombre de sites d’accueil de personnes déplacées a presque doublé, passant de 142 à 246, principalement en raison des attaques qui ont eu lieu dans le département du Centre,

la population ayant pris la fuite vers un lieu plus sûr. Le département du Centre dispose désormais de 85 sites d'accueil de personnes déplacées, alors qu'il n'en avait aucun en décembre 2024. Pour la première fois, le nombre de sites en dehors de Port-au-Prince a dépassé celui de la capitale : 218 891 personnes vivent dans des sites d'accueil de personnes déplacées dans le pays, dont 72 000 dans le département du Centre et 21 000 à Petite-Rivièrelle-de-l'Artibonite.

66. Les déportations massives d'Haïtiens se sont poursuivies : au total, 108 583 migrants ont été déportés de janvier au 5 juin, 98,3 % d'entre eux étant originaires de la République dominicaine. Aux postes-frontières de Belladère et de Ouanaminthe, l'Office national de la migration et l'OIM, en coordination avec d'autres partenaires, ont aidé en moyenne 15 femmes enceintes et 15 mères allaitantes par jour depuis le 22 avril.

67. L'insécurité pèse lourdement sur l'accès aux services sociaux de base. En juin, sur les 254 établissements de santé ayant une capacité d'accueil évaluée au niveau national par l'Organisation panaméricaine de la Santé et l'Organisation mondiale de la Santé, seuls 13 % étaient pleinement opérationnels. Dans la région métropolitaine de Port-au-Prince, seuls 5 % des 93 établissements de santé évalués étaient pleinement fonctionnels. L'accès à l'éducation a aussi été gravement compromis.

68. Les partenaires humanitaires ont réagi en fournissant des abris et des produits de première nécessité non alimentaires à 36 518 personnes déplacées, notamment des bâches et des kits d'installation pour 31 581 personnes et des kits de secours pour 17 088 personnes. Dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, 31 sites accueillant 76 730 personnes déplacées ont bénéficié d'un appui coordonné. Dans la capitale et le département du Centre, 121 262 personnes réparties sur 46 sites ont reçu 19 millions de litres d'eau potable. Les services d'assainissement ont touché 66 168 personnes, tandis que 2 787 trousse d'hygiène ont été distribuées à près de 20 000 personnes déplacées et membres des communautés d'accueil. Un plan de réponse multirisque (pour le choléra, les inondations et les déplacements) a été lancé avec neuf partenaires. Des opérations de nettoyage, de promotion de l'hygiène et de réparation des infrastructures d'eau ont permis de venir en aide à 9 000 personnes supplémentaires, en particulier à Tabarre, à Croix-des-Bouquets et à Cité-Soleil. L'OIM a aussi fourni 2,5 millions de litres d'eau potable à 33 195 personnes déplacées sur huit sites.

69. L'UNICEF et le PAM ont considérablement intensifié leurs interventions en matière de nutrition. L'UNICEF a examiné 27 782 enfants, et repéré 3 540 cas de malnutrition aiguë sévère et 4 498 cas de malnutrition aiguë modérée. Un traitement a été administré, le taux de rétablissement étant de 84,1 %. Des milliers de femmes et d'enfants ont reçu de la vitamine A, des micronutriments en poudre et des compléments de fer et d'acide folique. L'UNICEF a aussi distribué 3 300 cartons d'aliments thérapeutiques et organisé des séances de sensibilisation sur l'alimentation des nourrissons, la prévention de la violence de genre et la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles à l'intention de 26 011 soignants. Le PAM a examiné 20 346 personnes (principalement des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes ou allaitantes) et organisé 18 375 séances de sensibilisation. Des rations nutritionnelles ont été distribuées à 21 435 personnes, en particulier dans les départements de l'Artibonite, de l'Ouest et du Sud.

70. Les organisations travaillant à la frontière avec la République dominicaine ont apporté une aide humanitaire, des abris et une aide à l'obtention de documents. De janvier à juin, dans le cadre des efforts visant à réduire la mortalité maternelle, le FNUAP a distribué 42 trousse d'articles de santé procréative d'urgence. Outre ces trousse, 3 800 implants, 45 360 pilules contraceptives et 17 700 pilules du lendemain ont aussi été distribués dans les départements de l'Ouest et de l'Artibonite afin

d'assurer un accès facile aux méthodes contraceptives modernes pour que les personnes puissent prendre des décisions de planification familiale.

VIII. Situation opérationnelle

71. La suspension des vols commerciaux internationaux à destination de l'aéroport international Toussaint Louverture de Port-au-Prince a été maintenue à la suite de l'interdiction de vol décrétée par la Federal Aviation Administration des États-Unis, ce qui a considérablement entravé la mobilité du personnel du BINUH. Le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies assure un transport aérien limité entre Cap-Haïtien et Port-au-Prince, mais la viabilité de ce service reste tributaire de la disponibilité ininterrompue de contributions volontaires. La sécurité et la viabilité des vols intérieurs ayant repris en juin au départ de Port-au-Prince n'ont pas encore été évaluées.

72. Compte tenu des capacités d'extraction aérienne disponibles et des moyens de sécurité existants, la présence des Nations Unies à Port-au-Prince a été limitée à un maximum de 133 personnes. Pour respecter ce plafond, le BINUH fait tourner à Port-au-Prince un groupe de 52 membres du personnel recrutés sur le plan international, 25 membres du personnel de sécurité déployés et 57 membres du personnel recrutés sur le plan national. Les 23 autres membres du personnel recrutés sur le plan international travaillent à distance. Compte tenu de ces contraintes et en application des lignes directrices approuvées sur le concept et le plan de la mission, le Secrétariat, en coordination avec le BINUH, a procédé à un examen du concept de la mission, en tenant compte de l'évolution de la situation en matière de politique et de sécurité depuis sa mise en place en 2019. À l'époque, la planification reposait sur la stabilité politique et la poursuite du développement des capacités policières. Sur la base de cet examen, plusieurs mesures stratégiques ont été mises au jour pour hiérarchiser les tâches de la mission, réduire les effectifs et rationaliser les ressources afin de permettre l'exécution du mandat dans les conditions de sécurité actuelles. Le concept de la mission révisé sera achevé en juillet, après la décision du Conseil de sécurité sur le mandat, et comprendra des concepts généraux d'opérations techniques révisés pour les composantes Police, Appui à la mission et Sécurité.

73. L'escalade de la violence des gangs continue à perturber les services essentiels dont dépend le BINUH, mettant à rude épreuve la capacité de la Police nationale d'assurer la sécurité du personnel des Nations Unies. Malgré les difficultés persistantes d'accès aux ports maritimes, le BINUH a réapprovisionné son point de ravitaillement en carburant, assurant ainsi des réserves de carburant suffisantes pour maintenir les niveaux opérationnels actuels jusqu'à la fin de l'année civile. Afin d'améliorer la résilience opérationnelle, le BINUH a aussi acheté des rations de combat supplémentaires, ce qui a permis de porter les stocks à huit jours d'approvisionnement opérationnel complet. La situation en matière de télécommunications en Haïti continue d'être difficile, mais les principales lignes de communication de la mission sont restées largement intactes, ce qui a préservé sa continuité opérationnelle.

IX. Exploitation et atteintes sexuelles

74. Au cours de la période du 1^{er} avril au 31 mai, le BINUH n'a enregistré aucune allégation d'exploitation ou d'atteintes sexuelles, ni aucune demande de reconnaissance de paternité ou de pension alimentaire, concernant des membres de son personnel ou d'une mission précédente.

X. Observations

75. Haïti reste confronté à des défis considérables, notamment en raison de la détérioration de la situation de sécurité et de l'expansion des gangs. Je félicite les autorités nationales pour leur détermination à faire avancer le processus de transition, notamment le contrôle de constitutionnalité et la préparation des élections. L'élaboration de la constitution révisée, précédée de vastes consultations nationales, représente une étape importante dans la réalisation des priorités stratégiques essentielles de la transition et complète les efforts actuellement déployés pour rétablir l'ordre démocratique par la tenue d'élections. La stabilité institutionnelle est essentielle pour fournir le cadre nécessaire à une gouvernance efficace et à un développement à long terme. Je suis particulièrement préoccupé par les actes qui menacent de retarder ou de saper les efforts déployés pour atteindre les objectifs actuels de la transition, qui sont le rétablissement de la sécurité, la révision de la Constitution et l'organisation d'élections. J'invite instamment toutes les parties prenantes à favoriser un dialogue interhaïtien sans exclusive, en veillant tout particulièrement à protéger la participation des femmes et à renforcer la cohésion nationale sur la voie à suivre.

76. Il reste évident que des progrès politiques durables ne pourront être réalisés qu'au prix d'efforts concertés visant à traiter les problèmes liés aux conditions de sécurité et à améliorer celles-ci de manière notable. Je recommande de renforcer l'appui international en matière de sécurité afin d'éliminer la menace que représentent les gangs. J'appelle les États Membres à prendre des mesures, en consultation avec les autorités nationales, en lien avec les propositions que j'ai présentées au Conseil de sécurité le 24 février (voir S/2025/122) pour, entre autres, apporter un appui logistique et opérationnel à la Mission multinationale d'appui à la sécurité par la création d'un bureau d'appui des Nations Unies, financé au moyen du budget des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les États Membres doivent renforcer l'aide à la sécurité en Haïti afin d'éviter toute interruption de l'assistance face à l'urgence de la situation sur le terrain et à son évolution rapide. Le rôle que joue le BINUH en matière d'appui à la paix et à la sécurité reste essentiel pour lutter contre les causes profondes de la crise politique et sécuritaire prolongée et ses retombées dévastatrices sur la population. À cet égard, je recommande la prorogation du mandat du BINUH pour une période supplémentaire de 12 mois, en allouant les ressources en matière de logistique et de sécurité qui sont nécessaires pour opérer dans l'environnement actuel.

77. Ayant constaté la flambée de la violence, et en particulier de la violence à l'égard des femmes, je salue la création d'unités judiciaires spécialisées chargées d'enquêter et de poursuivre les affaires de corruption et les crimes financiers, ainsi que les atrocités criminelles et les violences sexuelles. Il s'agit d'une mesure importante visant à mettre fin à l'impunité et à rendre justice aux victimes de ces graves atteintes. Ces efforts doivent être soutenus par le BINUH et d'autres partenaires internationaux. Je salue également les activités menées au niveau national pour appliquer le régime de sanctions de l'Organisation des Nations Unies, notamment le gel des avoirs des personnes faisant l'objet de telles sanctions, et j'encourage d'autres mesures concrètes pour donner pleinement effet à ses dispositions.

78. Je suis profondément préoccupé par le recrutement d'enfants par des gangs. Ce phénomène ne cessant de progresser, il est essentiel d'apporter un soutien continu et renforcé aux initiatives gouvernementales qui facilitent le désengagement des enfants des gangs, tout en offrant des programmes de soutien complets, tenant compte des questions de genre. Je prends note du travail accompli dans ce domaine et souligne l'importance de renforcer le cadre institutionnel national pour soutenir la lutte contre la violence de proximité. La création d'une nouvelle entité nationale dotée des

capacités techniques et opérationnelles requises, sur les indications données par le Conseil présidentiel de transition, est fondamentale pour appliquer la stratégie nationale de désarmement, de démantèlement, de réinsertion et de lutte contre la violence de proximité (y compris les processus non militaires essentiels), qui est indispensable au rétablissement de la paix et de la sécurité en Haïti.

79. Haïti est l'un des cinq pays au monde où la population vit dans des conditions proches de la famine. Les déplacements internes sont à leur plus haut niveau depuis le tremblement de terre de 2010. Les hôpitaux, les centres de santé et les écoles sont régulièrement attaqués et sont au bord de l'effondrement. Des années de sous-financement des interventions humanitaires, sur fond de besoins croissants et de montée des violences, ont érodé les mécanismes fondamentaux de survie et privé d'aide essentielle des millions d'Haïtiennes et d'Haïtiens. Je suis très inquiet de la situation du plan de réponse humanitaire, qui n'est financé qu'à hauteur de 8 %. Pour aider la population haïtienne en difficulté en cette période difficile, j'exhorté à une solidarité internationale plus grande et plus marquée avec Haïti.

80. Je remercie ma Représentante spéciale, le personnel du BINUH, et l'ensemble de l'équipe des Nations Unies pour leur dévouement dans ces circonstances extraordinaires.

Annexe

The present annex provides available information on cases of gang violence, criminal activities and human rights abuses and violations, including sexual and gender-based violence, in Haiti, in accordance with paragraph 21 of Security Council resolution [2743 \(2024\)](#).

Figure I
Victims of kidnapping by gender and age group

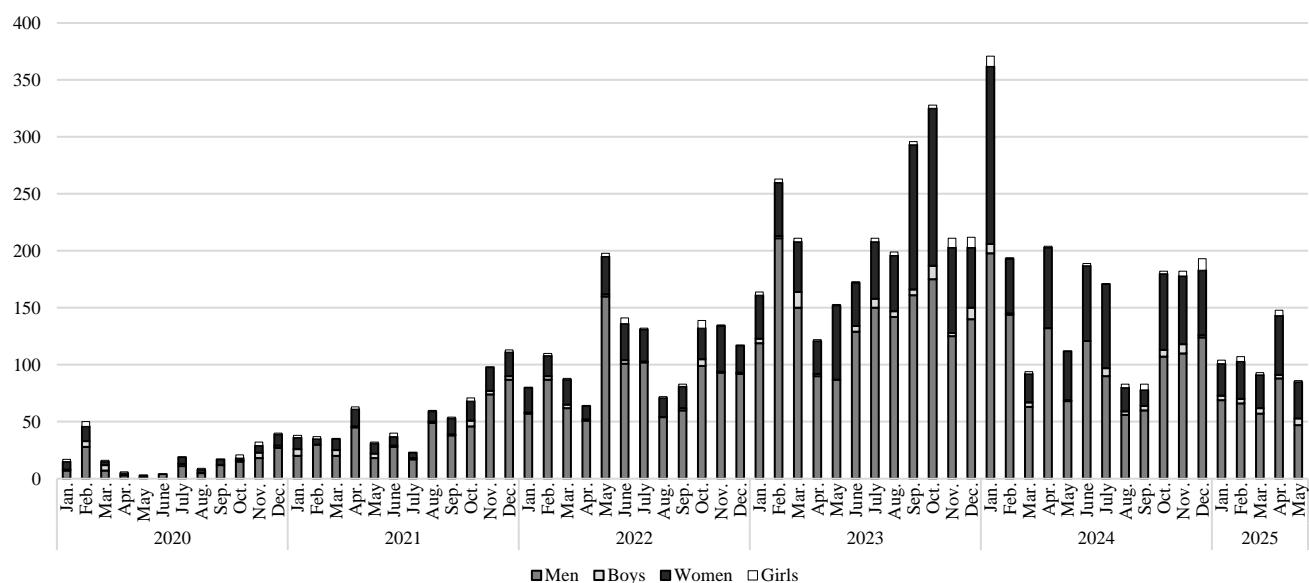


Figure II
Intentional homicides by gender and age group

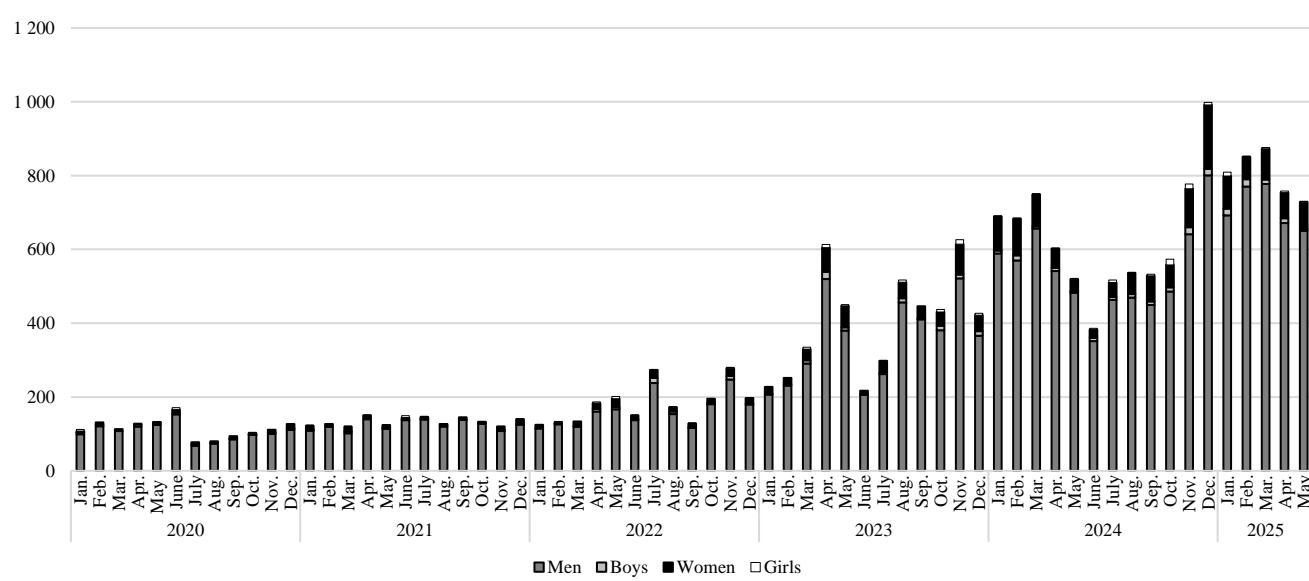


Figure III
Intentional homicides by type

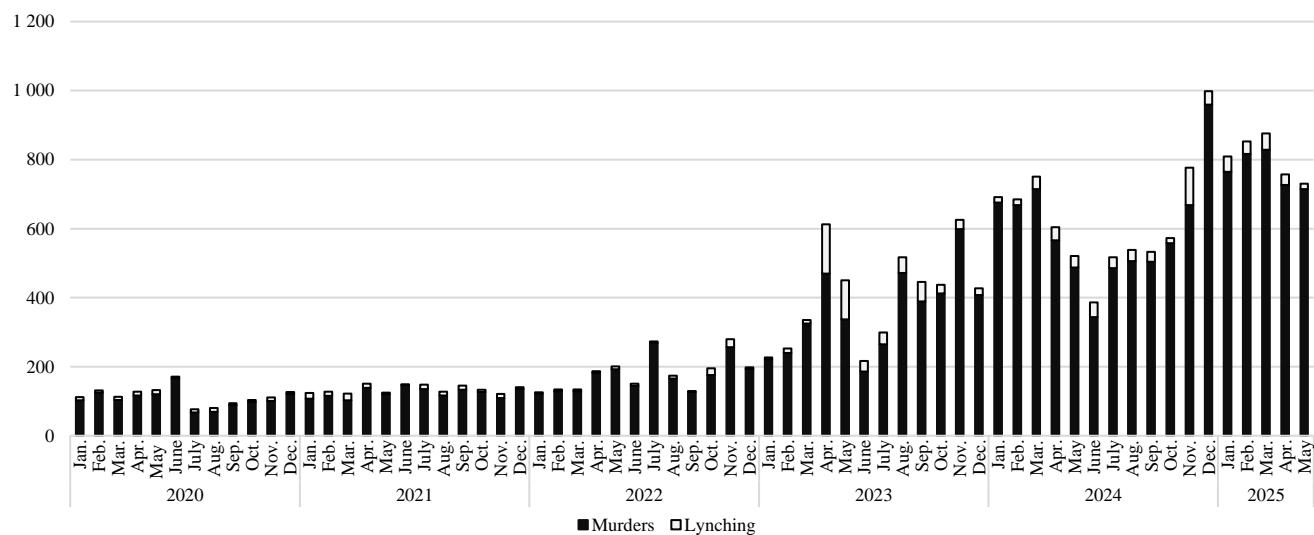


Figure IV
Haitian National Police officers

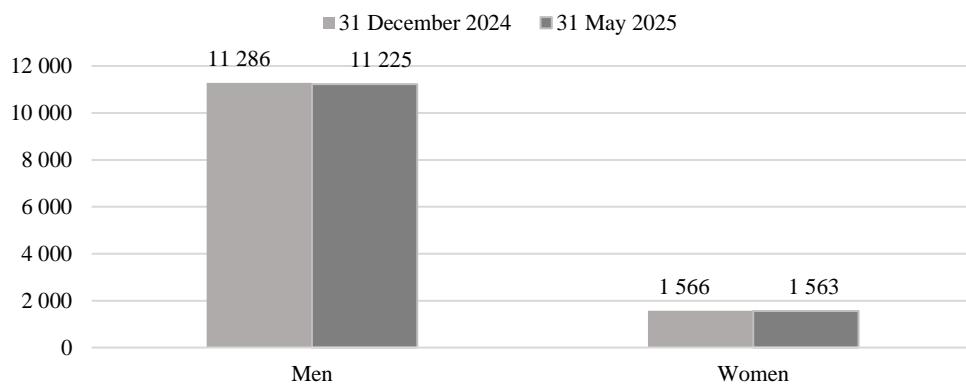


Figure V
Prison detainees by gender and age

